



**Décision CODEP-CLG-2016-012237
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 avril 2016
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire
d'un directeur général par intérim**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

- I. À compter du 20 avril 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Christophe NIEL, directeur général, appelé à d'autres fonctions.
- II. Monsieur Alain DELMESTRE assure, par intérim, les fonctions de directeur général.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 22 avril 2016.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET